Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260504-2026DCM049-DE

*Commune de Plouarzel*
*Ti ker Plouarzhel*
*Département du Finistère*
*Penn ar Bed*

**Date de convocation :** 24/04/2026
**Date d'affichage :** 24/04/2026

**Nombre de conseillers :**

**En exercice** : 27
**Présents** : 27
**Votants** : 27

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt six**
**le quatre mai**
**à vingt heure trente minutes**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur André TALARMIN, Maire.

**Présents :** M. Talarmin, Mme Conq, M. Bourles, Mme Evain, M. Batany, Mme Chentil, M. Cloitre, Mme Hoarau, M. Provotal, M. Roudaut, M. Jezequel, Mme Lannuzel, Mme Jestin, M. Leguet, M. Petton ; Mme Bouvier, Mme Kerdranvat, M. Jestin, Mme Deroo, M. Berthou, M. Quemeneur, Mme Dulchain, M. Le Bris, Mme Viala, Mme Drezen, M. Le Coz, Mme Bescond

**Absents représentés** : -

**Absents :** -

**Secrétaire** : M. Philippe Batany

| 2026DCM049 | **SIGNATURE D'UN AVENANT À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC FAMILLES RURALES** |
|---|---|

**Exposé** :

Dans le cadre d'une politique locale de développement et de diversification des services proposés, soutenue par le conseil départemental, la CAF et la MSA au niveau départemental, la collectivité a souhaité soutenir le projet de l'association Familles rurales Plouarzel qui s'inscrit en complémentarité de l'offre existant déjà sur le territoire.
Ce service associatif Familles Rurales s'organise et s'ajuste aux besoins dans la proximité autour de parents usagers de la structure impliqués dans son fonctionnement et d'une équipe de professionnels qualifiés en charge de l'accueil et de l'encadrement des enfants. Une convention a été signée pour la période 2024-2026.
Des échanges ont été organisés entre les élus et l'association Familles rurales. À l'issue de ceux-ci, une augmentation de la participation communale est demandée. Il est donc nécessaire de signer un avenant à la convention.

**Délibération :**
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré de :

- se déclarer favorable à la signature de l'avenant proposé et valider la participation communale d'un montant de 35 625 € pour l'année 2026 ;
- donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce document.

**Décision du conseil municipal** : adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré à Plouarzel les mêmes jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme du Registre des Délibérations.

Le Maire,
André TALARMIN.

| Certifié exécutoire | La présente délibération peut fait l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à |
|---|---|

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 029-212901771-20260504-2026DCM049-DE

| | |
|---|---|
| | compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité. |